

République Démocratique du Congo



LE DIRECTEUR GENERAL
KINSHASA/GOMBE

**Allocution de Monsieur Célestin Pierre RISASI
TABU wa M'Simbwa**
**A l'occasion de la visite de travail de Son Excellence Jean-
Lucien BUSSA TONGBA, Ministre du Commerce Extérieur**

05 MAI 2021

Excellence Monsieur le Ministre,

Bienvenue Chez vous, à l'Office Congolais de Contrôle.

J'ai bien dit « **Chez vous** ». Parce que cette maison, sur laquelle vous exercez brillamment la tutelle depuis quatre ans, n'est plus du tout étrangère à votre honorable personne.

En effet, **vous cheminez avec nous sans relâche depuis mai 2017**, venant du Ministère de Plan, jusqu'à votre reconduction si espérée le 12 avril dernier par **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISKEDI THILOMBO**, au sein du Gouvernement de **Son Excellence Jean-Michel LUKONDE SAMA KYENGE**, Premier Ministre de la République Démocratique du Congo.

Avant de m'avancer plus loin, accordez-moi de prendre un instant pour **rendre grâce au Seigneur de tous ses bienfaits dans votre vie**, avec rejaillissement sur l'Office Congolais de Contrôle.

Au nom de Madame le Directeur Général Adjoint, **Dr Isabelle KASONGO OMBA**, et de l'ensemble du personnel de l'OCC ainsi qu'en mon nom propre, **je rends un vibrant hommage tour à tour au Père Céleste, au Président de la République, Chef de l'Etat et au Premier Ministre, Chef du Gouvernement**. Chacun d'eux, à son niveau et selon son pouvoir, a rendu possible que nous puissions nous retrouver ce matin pour continuer à réfléchir sur les **conditions d'émergence de l'Office Congolais de Contrôle**, au service de l'Etat congolais, de l'économie nationale et de l'ensemble de notre population.

Excellence Monsieur le Ministre,

Si l'OCC en soi n'est plus à vous présenter, **les défis permanents et mouvants auxquels il est confronté** exigent en revanche un renouvellement de présentation. En me livrant de nouveau à cette obligation, au-delà des échanges de bureau, je consolide ma certitude de pouvoir

compter sur votre leadership éclairé, dans la quête des solutions appropriées pour le plein épanouissement de l'Office Congolais de Contrôle, et la satisfaction de toutes les parties intéressées.

Sans chercher à ériger un mur de lamentations loin de Jérusalem, mais simplement animé par le **désir d'éclairer davantage le chemin que nous serions appelés à parcourir ensemble, si Dieu nous en fait la grâce**, je voudrais saisir cette excellente opportunité pour exposer sommairement quelques défis majeurs **sur la pente de progrès de l'OCC**.

Il s'agit des défis suivants :

- 1. Premier défi, porteur de défis corollaires : Le déploiement continu de l'infrastructure de contrôle de qualité**, à travers soit le **réaménagement** soit la **construction** de nouveaux laboratoires d'essais physico-chimiques et microbiologiques, des laboratoires d'essais mécano-physiques, de contrôles électrotechniques et de contrôles métrologiques.

OCC compte déjà à ce jour un réseau de laboratoires performants sur l'ensemble du territoire national. Certains jouissent d'accréditation, autrement dit de la reconnaissance de leur compétence technique à l'échelle internationale, tandis que d'autres sont en instance d'accéder au même statut.

Il y a **besoin d'aller vite et plus loin encore**, face notamment aux enjeux de la libéralisation croissante des échanges au niveau régional, continental et international.

Ce défi convoque ainsi non seulement **le renforcement du socle des accréditations, mais aussi le renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles**, l'internationalisation accrue du périmètre opérationnel de l'Office Congolais de Contrôle, la mise en œuvre des Protocole d'Accord de Collaboration conclus au niveau

régional entre OCC et de organismes homologues dans les domaines de la normalisation et l'évaluation de la conformité.

Au plan intérieur, la **soustraction aux contrôles d'un pan important de la production industrielle locale** est incompatible avec les ambitions nationales d'amélioration de la qualité de nos produits et de leur compétitivité à l'exportation, sans négliger l'exigence de protection des consommateurs tant vis-à-vis des produits importés que de la production locale. **Il n'y a pas raison de nous montrer sévères uniquement vis-à-vis des « poisons importés »**, et non vis-à-vis des produits non-conformes et/ou des poisons fabriqués localement.

2. Deuxième défi, également porteur d'autres défis : Emergence d'un cadre légal et réglementaire du commerce extérieur plus propice au développement des activités stratégiques de l'OCC.

Le temps est sans doute venu de **briser un paradoxe qui n'a que trop duré**. En effet, comment pouvoir expliquer, par exemple, que l'OCC est Comité Membre de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO). Il est Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Organisation Régionale Africaine de Normalisation (ARSO/ORAN). Il est partenaire de la CEI, de l'AFSEC et des organismes africains de normalisation. Mais, il n'est pas reconnu dans son propre pays comme organisme national de normalisation, soit comme ONN, pour des raisons à notre sens récusables sinon à tout le moins très discutables, relevant nous semble-t-il plus de l'ordre politique ou politicien que de raisons techniques.

La République Démocratique du Congo aux portes de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) a besoin d'un OCC fort et non délibérément rendu faible sur le plan légal,

technique ou encore financier. L'OCC est ainsi favorable à l'adoption et la promulgation d'une loi intégrée de la normalisation et de la métrologie réaliste, tenant compte de l'existant et de la possibilité d'en tirer le meilleur parti pour la République Démocratique du Congo, au lieu d'une chevauchée hasardeuse vers des horizons incertains.

Les projets de lois sur la protection des consommateurs, sur le commerce et le changes électroniques sont autant d'enjeux nationaux avec lesquels devra se dessiner le destin de l'OCC demain.

3. Troisième défi : Sécurisation des ressources de l'OCC, garantes de l'autofinancement de ses prestations à concurrence des organismes homologues africains, tels que SABS en Afrique du SUD ou KEBS au KENYA.

Ainsi, **l'OCC se range totalement derrière l'ambition gouvernementale de rationaliser les perceptions aux frontières,** en faisant respecter le texte réglementaire limitant les services publics habilités à prêter aux postes frontières, et en apportant les corrections nécessaires aux textes dont l'application a pu fragiliser sans justification plausible l'activité de contrôle, gage notamment de la régularité des transactions et de la confiance nécessaire entre toutes les parties intéressées.

Il importe **que les lois et règlements de la République faisant consensus soient d'application par tous et partout dans l'intérêt de tous,** pour un climat des affaires réellement profitable, loin des pratiques frauduleuses en tous genres et de la corruption aussi mortifères que les fardeaux inutiles imposés aux agents économiques.

Excellence Monsieur le Ministre,

Au-delà des défis majeurs que je viens de vous décrire, et que vous avez bien voulu écouter avec attention, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que l'Office Congolais de Contrôle et son partenaire en charge de la vérification avant embarquement des importations en RDC, Bureau Veritas BIVAC BV, se sont **désormais engagés à promouvoir l'analyse et la gestion des risques dans leurs procédures des contrôles.**

En effet, l'analyse et la gestion des risques sont une recommandation récurrente de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement Economique (CNUCED) et de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). Elles reposent notamment sur les meilleures pratiques actuelles dans le domaine du commerce international.

Ainsi, l'OCC s'emploie d'ores et déjà à définir ses critères d'analyse et de gestion des risques en vue de les intégrer dans les prestations de vérification avant embarquement et au débarquement. **Les opérateurs économiques éligibles pourront être soustraits progressivement des contrôles systématiques** : Route A. Ils pourront accéder en conséquence aux Routes B ou C, selon des circonstances appropriées.

Les **critères d'éligibilité** portent notamment sur :

- Les résultats concluant de la vérification avant embarquement;
- Le profil et le statut de l'importateur ;
- La nature de la marchandise et l'homogénéité de la cargaison ;
- Le pays d'origine et le pays de provenance de la marchandise ;
- Le volume et la fréquence des importations ;

- L'historique de la valeur, du prix de marchandises ;
- L'historique de la conformité ;
- La solvabilité de l'importateur ;
- La crédibilité du transitaire ;
- La régularité de l'importateur vis-à-vis de la réglementation nationale du commerce extérieur en particulier, et des autres réglementations en général ;
- La satisfaction au critère de renouvellement périodique.

Concrètement, les avantages suivants pourront découler de l'éligibilité à la Route B ou C :

- Allègement du prélèvement des échantillons par focalisation sur les exigences les plus essentielles, avec possibilité d'effet induit sur les frais d'essais/analyses ;
- Acceptation de déclarations et paiements anticipés dans le Guichet Unique ;
- Acceptation éventuelle des paiements en guichet unique post dédouanement.

Excellence Monsieur le Ministre,

Voilà dans quelles **dispositions morales et techniques** l'Office Congolais de Contrôle est résolument **prêt à vous accompagner** dans votre nouveau mandat public à la tête du Ministère du Commerce Extérieur. **Vos orientations à cet effet sont vivement attendues et feront comme toujours l'objet de stricte application.**

Que Dieu vous bénisse !

Qu'Il bénisse le Chef de l'Etat, le Chef du Gouvernement, l'ensemble du Gouvernement de la République et l'ensemble de notre population !

Béni soit l'Office Congolais de Contrôle !